



LA PHILANTHROPIE EN FRANCE : VALEURS EN HAUSSE

Un contexte porteur

L'Etat légitime, encourage et libéralise la philanthropie

Depuis 1987, l'intérêt de l'Etat Français pour la philanthropie s'accroît. Des mesures sont prises sur un rythme croissant.

- 23 juillet 1987 : **loi sur le développement du mécénat**. Apparition et protection du mot 'fondation' dans la loi française. Amélioration de la fiscalité du mécénat d'entreprise.
- 4 juillet 1990 : **la loi française institue la *fondation d'entreprise***, réservée aux entreprises et beaucoup plus souple que la *Fondation Reconnue d'Utilité Publique*, seul dispositif avec personnalité juridique disponible jusqu'ici.
- 26 avril 2000 : **une instruction fiscale** vient préciser la distinction entre mécénat et parrainage.
- 4 janvier 2002 : **loi relative aux musées de France**. Assouplissement du régime des *fondations d'entreprise*. Mesures fiscales très encourageantes pour l'acquisition de biens culturels par les entreprises.
- 1^{er} août 2003 : **loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations**. Elle améliore le régime fiscal du mécénat et assouplit le statut des fondations. Pour une entreprise, le don « ne coûte » plus que 40% du montant donné, pour un particulier, 34% ou 25% selon les causes soutenues (dispositif plafonné).
- 6 novembre 2003 : **instruction fiscale relative aux donations temporaires d'usufruit effectuées au profit d'organisations reconnues d'utilité publique**. Le donateur a la possibilité de déduire de son assiette fiscale la valeur du bien dont il a transmis l'usufruit. Cette mesure impacte directement le calcul du montant à payer au titre de l'ISF.
- 23 juin 2006 : **réforme des successions**. Création des « pactes sur succession future », qui sécurisent les fondations de personnes privées. En effet, les héritiers réservataires du fondateur peuvent désormais renoncer par avance à exercer leur droit de recours une fois la succession ouverte. L'un des verrous qui gênait jusqu'ici la création de fondation de personnes physiques saute.
- 1^{er} août 2007 : **loi relative aux libertés et responsabilités des universités dite « Loi Pécresse »**. Apparition des *fondations partenariales*, et des *fondations universitaires*, nouveaux dispositifs essentiellement conçus pour favoriser le financement privé des Universités.
- 21 août 2007 : **loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA)**. Possibilité de réduire de l'ISF 75% d'un don effectué en faveur de fondations reconnues d'utilité publiques, d'établissements de recherche, d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique, dans la limite de 50 000 euros.
- **La loi de finances pour 2008** prévoit une incitation fiscale pour les dons effectués par les personnes physiques sur les revenus des produits d'épargne.
- 23 juillet 2008 : **loi de modernisation de l'économie (LME)**. Constitution des fonds de dotation. Sans en porter le nom, ces fonds de dotation ont toutes les prérogatives des fondations. Leur création est

cependant amplement simplifiée et échappe notamment au contrôle *a priori* de l'Etat. Un pas considérable est fait vers la libéralisation de la philanthropie.

Directement concerné par le développement du mécénat privé, notamment pour le financement de ses établissements culturels, de recherche et d'enseignement, l'Etat a développé après la loi d'août 2003 d'importants dispositifs de communication principalement dirigés vers les entreprises.

Ces efforts de communication, alliés à un dispositif juridique et fiscal désormais très performant, ont considérablement renforcé la notoriété et la légitimité du mécénat en France.

Les associations jouissent d'un crédit important dans la population

Troublés par la rapidité et la force de l'internationalisation (des échanges, du tourisme, des institutions ...), inquiets par la raréfaction annoncée de certaines sources d'énergie, méfiants à l'égard des institutions publiques, les Français sont en quête de repères stables et d'acteurs crédibles. Les associations trouvent là une place de choix.

42% des Français pensent que les associations sont les médiateurs les plus crédibles, chiffre le plus fort (*TMO 2005*).

Elles sont en seconde position après les gouvernements quant à leur capacité à infléchir le cours des choses face à de grands enjeux planétaires (*Observatoire de la Fondation de France, 2005*).

Par nature plutôt défiants, les Français ont rebâti, dix ans après l'affaire de l'Arc, une confiance dans le secteur. 60% des Français font en effet confiance aux organisations faisant appel à la générosité du public, chiffre régulièrement croissant (*France générosités, 2008*).

60% des leaders d'opinions Français¹ sont prêts à faire confiance aux ONG, taux maximum parmi la liste des organismes proposés. (*Baromètre confiance Edelman (leaders d'opinion 2007)*).

85% des 15-35 ans font confiance aux associations pour que la société évolue dans le sens qu'ils souhaitent (*Observatoire de la Fondation de France, 2005*).

Ainsi, la prédiction d'un patron britannique en 2000 : « *les ONG seront la religion du XXIème siècle* » sonne particulièrement juste. Aujourd'hui 86% des Français pensent que « la société aujourd'hui donne trop de place à l'économie et pas assez à l'humain »².

Les ONG, les associations, fondées sur une vision de l'intérêt général et reposant pour partie sur un engagement bénévole répondent aujourd'hui en France à une soif d'action désintéressée et par là même crédible.

Les associations et les fondations sont de ce fait devenues des acteurs stratégiques pour les entreprises.

Mécénat d'entreprise : demain incontournable ?

Des attentes nouvelles et importantes pèsent sur les entreprises.

Une large majorité des Français (60%) estime en effet qu'elles ne doivent pas seulement se concentrer sur leur rôle économique, mais se préoccuper également des effets de leurs actions³.

Les associations (ONG), de leur côté, les interpellent de plus en plus, et publiquement, sur leur rôle civil.

Les agences de notation extra financières qui évaluent leurs politiques sociales, environnementales et leur gouvernance, influencent le choix de leurs investisseurs.

La loi NRE (Nouvelle réglementation Economique) exige depuis 2001 pour les entreprises du CAC 40, l'édition d'un rapport développement durable.

Elles-mêmes, préoccupées par l'attraction, la fidélisation et la motivation de leurs équipes, elles cherchent des projets mobilisateurs, au-delà de leur métier.

¹ les leaders d'opinion sont des individus âgés de 35 à 64 ans, qui ont reçu une formation universitaire et dont les revenus se situent dans le premier quartile du pays où ils vivent. Ils font preuve d'un intérêt particulier et/ou d'un engagement dans les affaires politiques, économiques et médiatiques de leur pays.

² Observatoire 3SC Sociovision Cofremca, 2006

³ Observatoire 3SC Sociovision Cofremca, 2006

Le mécénat constitue l'une des réponses possibles à toutes ces attentes. Elle est en tout cas incontestablement la plus simple à mettre en place.

De fait,

92%⁴ des entreprises pensent que le mécénat constitue un moyen d'afficher que l'entreprise assume ses responsabilités vis-à-vis de la société civile.

92% considèrent que le mécénat constitue un moyen de développer la motivation des collaborateurs en partageant des valeurs communes.

Par ailleurs, 69% considèrent que le mécénat est facile à mettre en œuvre aujourd'hui en France et 67% qu'il n'est pas onéreux.

Le mécénat et les fondations bénéficient d'un mouvement international favorable

L'implantation en France de filiales de grands groupes étrangers convaincus depuis longtemps du caractère stratégique d'une implication sociale au-delà du cœur de métier est dynamisante pour l'image du mécénat auprès des entreprises françaises.

L'importance des sommes mises en jeu par les mécènes privés tels que Bill, Melinda Gates et Warren Buffet⁵, abondamment annoncée par les médias, a contribué à crédibiliser et moderniser le mécénat privé aux yeux des Français.

Des indicateurs à la hausse

Le boom du mécénat d'entreprise

On compte environ 30 000 entreprises mécènes en 2008 en France⁵.

Elles avaient dépensé 2,5 milliards d'euros⁵ en 2008 soit 25% de plus qu'en 2006.

La progression est beaucoup plus considérable parmi les grosses entreprises (plus de 200 salariés) : la part des mécènes est passée de 18% à 26%⁵, les montants ont atteint 1,575 milliard en 2008⁶, soit 60% de plus qu'en 2006.

La création de fondations par des entreprises s'est également accrue : au nombre de 11 en 2001, elles étaient 50 en 2007 et représentent depuis 2004 près de la moitié des fondations créées chaque année⁷.

Le statut de *fondation d'entreprise* est le premier bénéficiaire de ce mouvement : leur nombre de créations s'est multiplié par six entre 2001 et 2007⁶.

Les associations en développement depuis les années 70's

Depuis les années 70's, qui marquent le démarrage du boom associatif, le rythme de créations d'associations ne cesse de s'accroître.

Au milieu des années 90's, il se créait en moyenne 50 000 associations chaque année. Avec plus de 76 000 associations nouvelles en moyenne par année depuis 2000, le secteur poursuit l'accélération de sa croissance.

Au total, entre 2000 et 2006, le budget cumulé du secteur associatif a augmenté de 15% en volume, soit une croissance annuelle de 2.5%. Les financements privés ont crû durant la période plus de deux fois plus vite que les financements publics avec respectivement 3.5% et 1.6% de taux annuel moyen de croissance en volume⁶.

L'essor récent et attendu des fondations

⁴ Enquête auprès de 200 responsables de mécénat et de développement durable d'entreprises actives en France, Observatoire de la Fondation de France 2007

⁵ en 2006 la fondation Gates possédait 33 milliards de dollars d'actifs et avait distribué 1,6 milliards à des tiers ; Warren Buffet a donné la même année 37 milliards de dollars à cette fondation

⁶ Evaluation réalisée par CSA pour Admical en 2008.

⁷ Les fondations en France en 2007, Observatoire de la Fondation de France, 2008

A côté du fleurissement associatif, le monde des fondations a longtemps fait figure en France, de parent pauvre. Mais les récentes réformes et les tendances actuelles renforcent nettement le dynamisme secteur. De 2001 à 2007, l'ensemble des fondations françaises (hors Institut de France) connaît une croissance de 30% : il y avait 1109 fondations en 2001, elles sont 1443 en 2007⁸.

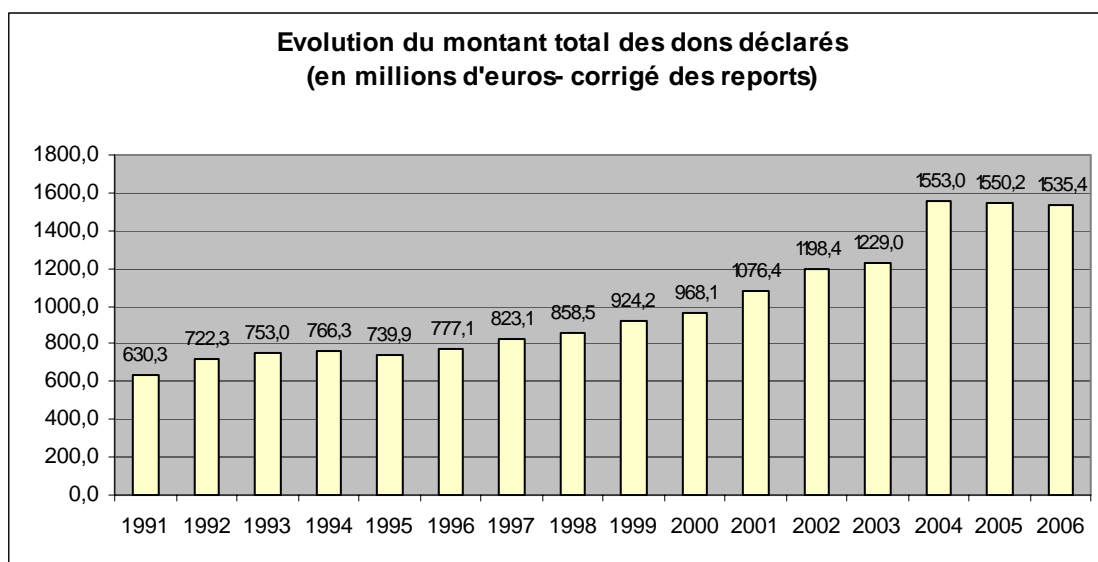
Si les entreprises en représentant près de 22 % des fondateurs prennent une importance croissante dans le champ des fondations, les personnes physiques sont elles très majoritaires avec 57% de fondations concernées⁷.

Le nombre de fondations créées par des personnes physiques (seules ou à plusieurs, éventuellement en famille) s'est accru de 20% entre 2001 et 2007⁷.

Les dons aux œuvres : une progression régulière

Le montant total des dons effectués à des organismes d'intérêt général et inscrits dans les déclarations de revenus est passé de 1 229 millions d'euros en 2003 à 1 535 en 2006, soit une augmentation de 25% environ⁹.

Cette croissance, forte depuis la loi de 2003, s'inscrit dans une progression continue depuis 1991. En léger tassement depuis le boom qui a suivi la loi de 2003, les dons des particuliers subissent très probablement (en montants) l'effet du coût de la vie. Le nombre de foyers donateurs, lui, ne baisse pas¹⁰.



Source : Direction générale des impôts

⁸ Les fondations en France en 2007, Observatoire de la Fondation de France, 2008

⁹ Source : Direction générale des impôts

¹⁰ Baromètre de la générosité en France, 2008, Observatoire de la Fondation de France : la part de donateurs en argent par chèques et virements dans la population française est en progression légère mais régulière de 2004 à 2008.

Conclusion

C'est incontestablement la réforme de l'Etat providence qui constitue le point de départ de la petite révolution à laquelle nous sommes en train d'assister. Elle s'assortit en effet d'un effort pour développer la philanthropie privée et donc d'une série de mesures fiscales, juridiques, réglementaires clés.

Ces efforts se développent dans une France inquiète, marquée par un divorce entre les citoyens et les institutions publiques.

Les associations, les ONG, le mécénat, les fondations, acteurs privés de l'intérêt général disposent dans ce contexte d'un crédit considérable, et deviennent pour les entreprises des leviers d'image presque incontournables.

Il ne semble donc pas, pour l'ensemble de ces éléments, que le développement de la philanthropie corresponde à un simple effet de mode, mais plutôt qu'il participe d'un changement de modèle de société...